

**Question orale de Mme Nagy concernant « la demande de permis
d'urbanisme pour le Centre 58 et le projet d'installation de l'Administration
de la Ville »**

Mme Nagy.- Le 22 avril 2013, j'ai tenté de poser une question sur le devenir du siège de l'administration communale et sur la position du Collège face au projet visant le Parking 58, proposé en son temps à la Ville.

Le Bourgmestre m'a demandé de retirer ma question et s'est engagé à réunir les sections réunies pour présenter les options du Collège en la matière.

M. le Bourgmestre.- Je tiendrai parole, mais je ne suis pas certain de pouvoir le faire avant les vacances. Toutefois, nous tiendrons ces sections réunies avant la fin de l'année, je m'y engage.

Mme Nagy.- Vous aviez annoncé que lesdites sections seraient réunies dans la quinzaine. Or le mois de mai est écoulé et je souhaite donc reposer ma question en espérant que, cette fois, le Collège répondra à ces deux volets : d'une part, les options pour le centre administratif ; d'autre part, la demande de permis d'urbanisme pour des bureaux supplémentaires dans le cœur de la Ville.

Un permis d'urbanisme et d'environnement a été introduit à la Ville de Bruxelles pour l'immeuble du Parking 58. Il vise la démolition-reconstruction de bureaux, commerces et logements. Une enquête publique a été réalisée pour le cahier des charges de l'étude d'incidences. La demande porte sur plus de 29.000 m² de bureaux et 847 places de parking en souterrain. Il s'agit d'un projet très massif, qui maintient le nombre de places de parking existantes. Il renforcera l'effet « canyon » de la Vierge Noire. Faut-il encore construire du bureau dans le cœur de la Ville, alors que le taux de vacance des bureaux à Bruxelles est très élevé (environ 1,5 million de mètres carrés selon les statistiques régionales).

Depuis 2006, la Ville planche sur un projet d'aménagement de son administration. La vétusté et les mauvaises conditions de travail et d'accueil dans le centre administratif ne sont plus à démontrer. Pourtant, le Collège sortant a

décidé de geler la décision sur le possible déménagement. Plus fort encore, les questions de la relocalisation de la « Maison communale des Bruxellois », de sa visibilité, de son coût ou de sa décentralisation n'ont guère fait l'objet de débats pendant la campagne électorale. Elles ne figurent pas non plus dans la déclaration de politique générale de la majorité. Or les enjeux sont de taille, puisqu'il a été question d'un coût de 125 millions €. L'hypothèse de la rénovation, avec une décentralisation, a pourtant été évoquée par le Bourgmestre en réponse à une question que je lui avais adressée le 21 mai 2012 : « Nous ne pouvons bâcler ce dossier et le laisser dans les seules mains du secteur privé.... Compte tenu des techniques actuelles de communication, nous pourrions, au lieu de tout centraliser comme je l'avais envisagé initialement, dégager une autre solution ».

Dans la déclaration de majorité, le relogement de l'administration n'est pas abordé.

La décision de reloger l'administration communale a-t-elle été prise ? La rénovation de l'immeuble du centre administratif Monnaie a-t-elle été envisagée ?

Le dépôt d'une demande de permis pour le Parking 58 annonce-t-il une décision tacite de revenir à ce projet ?

Quels sont les impacts budgétaires des différentes options ?

M. Coomans de Brachène, échevin.- Ma réponse sera négative à presque toutes vos questions.

Il n'est pas dans les habitudes du Collège de se positionner ici sur un dossier qui est à l'ordre du jour d'une commission de concertation, par respect pour ses membres et pour le processus démocratique. Mais nul doute que vous serez présente, la semaine prochaine, à ladite commission de concertation pour y entendre les arguments des uns et des autres. Je le rappelle, la Ville n'est pas demanderesse : c'est un propriétaire privé qui a introduit la demande. Il serait

anormal de se prononcer aujourd'hui sur des options que la Ville pourrait prendre.

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Ce dossier est complexe, mais il importe que le Collège explicite la position de la majorité. Le centre Monnaie est un énorme bâtiment, au cœur de Bruxelles. La Ville doit nous dire si elle souhaite y rester pour en faire son centre administratif, ou si elle souhaite déménager, rénover, démolir... Et quel en sera l'impact financier ?

La Ville lance de grands projets, mais s'agissant des conditions de travail de ses agents et de l'accueil des citoyens, elle n'agit guère. J'entends que le nouvel échevin a changé d'avis sur ce dossier. Je demande au Collège de se prononcer sur ses intentions.

Est-il utile de créer 29.000 m² supplémentaires de bureaux dans le cœur de la Ville ? Avec le report de circulation qu'annonce une éventuelle mise en boucle du trafic, est-il utile d'augmenter encore la capacité de parking ? N'est-ce pas l'occasion d'atteindre l'objectif de réduction de la circulation dans le centre-ville ?

Il s'agit d'options urbanistiques fondamentales. J'espère qu'un jour, nous saurons ce qu'il adviendra de l'administration et de l'accueil des citoyens. Selon moi, la finalisation de ce dossier ne figure pas parmi les priorités du Collège.

M. le Bourgmestre.- Nous ne pouvons pas nous engager dans un projet qui nous ôterait toute possibilité d'investir dans d'autres programmes sur une période donnée.

La parole est à M. Coomans de Brachène.

M. Coomans de Brachène, échevin.- Vos questions sont pertinentes. Nous avons pu en débattre lorsque vous et moi siégeons dans l'opposition. Ce dossier me tient fort à cœur, puisque je l'avais déjà ouvert en décembre 2003. Je suis le

seul échevin à travailler au quotidien dans ce centre et à être confronté aux conditions de travail de notre administration. Un tel dossier exige un travail de fond. Le coût du projet est évalué à 152 millions, ce qui est colossal pour notre Ville ! Nous étudions une série d'options, le plus sérieusement possible. Nous vous proposerons prochainement les solutions que nous estimerons réalistes et, surtout, finançables à long terme. S'agissant des 29.000 m² de bureaux, je n'ai pas à dicter sa conduite à un propriétaire privé. Il est libre d'introduire une demande en ce sens, et nous déciderons en toute cohérence et indépendance.

M. Ceux.- Le Collège a émis un avis dans ce dossier, ce qui est exceptionnel !

Mme Nagy.- J'espère que la Ville nous proposera un projet cohérent et réaliste.

De Burgemeester.- Mijnheer Dhondt, u kunt vandaag uw vraag stellen, maar u zult geen antwoord krijgen. U zult moeten wachten tot de voorzitter van het OCMW aanwezig zal kunnen zijn, vooral omdat hij al een heleboel antwoorden gegeven heeft in de raad van het OCMW. Theoretisch zijn jullie daarin vertegenwoordigd.